

Mieux aider les personnes âgées: une urgence

Les constats répétés sur l'aide aux personnes âgées tant à domicile qu'en établissement imposent de repenser en profondeur le système français de ce secteur et d'en réformer le fonctionnement et le financement. Avec un préalable: changer le regard sur le grand âge.

Romain GIZOLME, directeur de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA)

Suite aux grèves de début d'année 2018, initiées communément par l'ensemble des dix organisations syndicales représentatives des salariés du secteur de l'aide aux personnes âgées et l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), l'Etat a lancé une large concertation nationale « Grand âge et autonomie ».

Après plusieurs mois de consultation articulée autour d'ateliers nationaux, de forums régionaux et d'une plateforme numérique ayant enregistré plus de quatre cent mille participations citoyennes, le constat concernant la situation de l'aide aux personnes âgées rejoint celui déjà établi depuis de nombreuses années par de nombreux rapports, notamment quant au manque de temps passé au quotidien auprès des personnes âgées en établissement et à domicile, et les prix payés par celles-ci et leurs familles.

En effet, en 2005 déjà, soit deux ans après la canicule de 2003, la Cour des comptes indiquait que le secteur de l'aide aux personnes âgées était sous-doté pour moitié. En 2006, sous la présidence de Jacques Chirac, le Plan solidarité grand âge (PSGA) prévoyait le doublement des ratios de professionnels, alors à 0,5, à l'horizon 2012. S'en suivit, en 2011, l'objectif de création d'un « cinquième risque » de la Sécurité sociale, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Cet objectif ayant été abandonné, la loi d'adaptation de la société au vieillissement a été adoptée en 2016, sous la prési-

dence de François Hollande, lequel dégagait six cent cinquante millions de crédits nouveaux.

Ainsi, malgré le fait que chaque gouvernement successif ait fait un petit peu pour améliorer l'aide aux personnes âgées, la France a néanmoins accumulé depuis vingt ans un retard conséquent dans ce domaine, au regard de l'augmentation du nombre de personnes âgées, de l'augmentation du nombre de normes et réglementations, de l'augmentation du nombre d'attentes légitimes de nos concitoyennes et concitoyens. Les derniers rapports de 2018-2019 du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Cese, du CCNE⁽¹⁾... ou, enfin, de Dominique Libault⁽²⁾, n'ont pu que confirmer ce constat unanimement partagé.

Porter un regard positif sur le grand âge

Pour repenser le système français de l'aide, il convient de commencer par changer le regard que l'on porte sur le grand âge. L'OMS⁽³⁾ indiquait, dans son rapport de fin 2015, que nos sociétés étaient particulièrement discriminantes à l'égard des plus âgés et notamment des plus fragilisés, soulignant ainsi que l'âgisme (discrimination par l'âge) devenait plus universel que le sexisme ou le racisme. L'âgisme conduit nos sociétés à porter un regard négatif sur le grand âge et les professionnels qui travaillent au service des personnes âgées. Celles-ci sont dites « dépendantes », les dépenses étant pensées comme des coûts et des charges.

Porter un regard positif amène à percevoir ces personnes, même très fragilisées, en capacité de participer à leur propre accompagnement, d'en être actrices et de rester pleinement citoyennes dès lors que notre société en crée les conditions. Cela conduit à concevoir des politiques publiques de l'autonomie (et non de la « dépendance ») axées sur un objectif de compensation des situations de handicap, quel que soit l'âge, afin de permettre aux personnes de continuer d'exercer pleinement leurs droits et libertés dans une société plus inclusive. Porter un regard positif permet également de penser des modes d'accompagnement à domicile et en établissement plus adaptés aux attentes et aspirations.

« L'OMS a indiqué, dans un rapport fin 2015, que nos sociétés étaient particulièrement discriminantes à l'égard des plus âgés et notamment des plus fragilisés, soulignant ainsi que l'âgisme (la discrimination par l'âge) devenait plus universel que le sexisme ou le racisme. »



© ANEMONÉ123, LICENCE CC

L'âgisme conduit nos sociétés à porter un regard négatif sur le grand âge et les professionnels qui travaillent au service des personnes âgées. Celles-ci sont dites « dépendantes », les dépenses étant pensées comme des coûts et des charges...

Au-delà de correctement accompagner les personnes âgées pour les actes essentiels de la vie quotidienne, l'enjeu est qu'elles restent actrices de leur propre vie. Cela nécessite un accompagnement beaucoup plus important à domicile, et une évolution des structures pour personnes âgées vers des formes d'habitats regroupés, proposant à proprement parler un « chez-soi », tout en facilitant l'accès à des services mutualisés.

Par ailleurs cette revalorisation sociétale du regard porté sur le grand âge permet d'appréhender les dépenses à engager comme un investissement social et économique. En effet, il n'est pas d'activité économique qui puisse gagner en qualité sans investissement. Engager des dépenses nouvelles dans ce secteur se traduirait donc pour l'essentiel par la création de centaines de milliers d'emplois, notamment au bénéfice des plus jeunes. Investir dans ce secteur permettrait donc à la fois d'améliorer les conditions d'accompagnement des personnes âgées, de soutien aux familles et proches aidants et de travail des professionnels (une revalorisation des salaires et des carrières rendrait les métiers du grand âge plus attractifs). Cet investissement relève d'un choix politique. Si les volumes financiers estimés (de l'ordre de neuf à dix milliards d'euros) peuvent paraître importants, ceux-ci, une fois rapportés au budget de la Sécurité sociale, paraissent tout à fait absorbables; et ce d'autant plus que, créant des emplois, ils génèreraient des cotisations sociales nouvelles, une baisse des indemnités d'arrêts maladie et accidents du travail...

Enfin, et de la même manière, porter un regard positif sur le secteur du grand âge peut bénéficier aux politiques d'urbanisation et de développement territorial des villes et villages. Des formes d'habitats regroupés situés au cœur de la cité peuvent en faciliter

l'accès pour les personnes âgées, tout en participant au maintien et au développement des commerces et des services de proximité et donc de l'activité économique des communes.

Plus généralement, il s'agit de concevoir le secteur de l'aide aux personnes âgées comme un puissant levier de cohésion sociale, permettant de concilier impératifs éthiques et impératifs économiques au bénéfice de l'ensemble de notre société.

La prestation universelle d'autonomie, mesure attendue

A l'heure où se profile la loi autonomie promise par Emmanuel Macron pour la fin de l'année, et alors que la ministre de la Santé Agnès Buzyn a rappelé la situation très préoccupante de l'aide aux personnes âgées à l'occasion du rapport que lui a récemment remis D. Libault, l'Etat doit faire les choix politiques permettant enfin d'améliorer les conditions d'accompagnement, de soutien aux familles et de travail des professionnels. Il doit engager des financements nouveaux et prendre des mesures très concrètes, dès 2019, visant à augmenter le nombre de professionnels, en établissement et à domicile, et revaloriser les salaires. Les mouvements sociaux de début 2018 ont permis à l'opinion publique ainsi qu'aux médias de comprendre que l'ensemble des professionnels font chaque jour le maximum, pour assurer au mieux la qualité de l'accompagnement, jusqu'à le « payer » de leur santé, compte tenu des conditions de travail. Les rapports de fin 2017 et 2018 de la Cnam⁽⁴⁾ indiquaient à ce propos que le seul secteur d'activité voyant ses taux d'arrêts maladie et accidents du travail continuer d'augmenter était celui de l'aide aux personnes âgées, qualifiant cette situation d'alarmante.

Il revient donc maintenant à l'Etat de créer une prestation universelle d'autonomie permettant d'engager les investissements socio-économiques afin d'améliorer, réellement, l'accompagnement quotidien des personnes âgées, le soutien aux familles et proches aidants et les conditions de travail des professionnels à leur service. ●

(1) Respectivement Conseil économique, social et environnemental et Conseil consultatif national d'éthique.

(2) Voir https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf.

(3) Organisation mondiale de la santé.

(4) Caisse nationale d'assurance maladie.